



Département des Alpes-  
Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE de VALLAURIS

### NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35  
En Exercice : 35  
Ayant pris part à la Délibération : 35

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2006

*L'An Deux Mille Six et le Mercredi Huit Mars à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Alain GUMIEL, Maire.*

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

*Monsieur Alain GUMIEL, Maire.*

*Mme PUGI Renée - M. GIRAUD Guy - Melle DELON Anne-Marie - M. PAPPALARDO Gaspard - M. SASSI Dominique - M. BERETTA René - M. OBADIA Armand - Mme RICCHIARDI Évelyne - M. LABORDE Jean - Adjoint.*

*Mme BLARY-LOUR Geneviève - Mme MOITRY Marie-Claude - Mme PASSERON Séverine - M. CHALVIN Éric - M. BISROR Armand - Mme MERKLEN Sabine - M. SIBILLA Pierre - M. OGER Jean-Yves - Mme ISOARDI Lydia - Mme GIMENEZ Joëlle - M. OREGGIA Serge - M. STILLITANO Joseph - M. RIBERO Michel - M. GUIDO Jean - M. LAPLAIGE Georges - M. JOUANNET Christian - Mme DE BANDT Françoise - M. MELIA Gilbert - Mme CHAÏB Noria, Conseillers Municipaux.*

### EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

- *Madame TRAXELLE Janine : pouvoir donné à M. GUMIEL Alain*
- *Madame FALZONE Francette : pouvoir donné à M. GIRAUD Guy*
- *Monsieur THERRY Jacky : pouvoir donné à M. CHALVIN Éric*
- *Madame MOUSKA Noëlle : pouvoir donné à M. PAPPALARDO Gaspard*
- *Madame GARDANNE Elvire : pouvoir donné à M. RIBERO Michel*
- *Madame TERRANOVA Colette : pouvoir donné à M. JOUANNET Christian*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Madame PASSERON Séverine, Conseillère Municipale, élue à l'unanimité.*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



### OBJET

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
BILAN DE LA  
CONCERTATION.**

REF.E.2.y

### Monsieur OBADIA expose :

Par une délibération en date du 11 octobre 2002, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) partiel, et a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'urbanisme (P.L.U.) est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Commune, qui définit entre autres les modalités de concertation.

A ce titre, la délibération du 11 octobre 2002 prévoit :

- La concertation aura pour objectif de permettre au public d'être informé, de prendre connaissance de l'état d'avancement de l'élaboration du P.L.U. et de présenter ses appréciations et suggestions,
- Elle se présentera autour de trois phases importantes dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :
  1. Etat des lieux, établissement du diagnostic, scénarios.
  2. Présentation du projet d'aménagement et de développement durable,
  3. Présentation du projet de P.L.U. avant la Délibération du Conseil Municipal arrêtant le Plan Local d'Urbanisme.

La concertation à chacune de ces phases s'effectuera sous forme d'exposition des travaux réalisés par le bureau d'études et de réunions publiques par thème.

Les avis du public seront consignés sur un registre d'observation tenu à sa disposition dans le lieu des expositions, les jours, heures et lieux de ces expositions feront l'objet d'une communication spécifique par voie de presse.

## *Il rappelle à l'assemblée que :*

De nombreux supports de communication ont été utilisés pour diffuser les informations concernant ce dossier et sensibiliser les habitants de Vallauris Golfe Juan : presse locale (Nice Matin), magazine municipal (Trait d'Union), courriers (En direct du Conseil Municipal), site Internet de la Ville de Vallauris Golfe Juan, affiches 4m par 3 m aux entrées de villes, affiches 120 cm par 170 cm sur les mobiliers urbains et affichettes 40 cm par 60 cm dans les lieux publics et chez les commerçants. En outre, deux magazines spécifiques « PLU Infos n°1 » et « PLU Infos n°2 » ont été mis à disposition du public, à raison d'environ 2500 exemplaires de chaque. De plus, le magazine spécifique « PLU Infos n°2 » a été encarté dans le magazine municipal Trait d'Union n°8 de septembre 2004 et de ce fait distribué à plus de 19 000 exemplaires.

La concertation sur la première phase des études s'est composée d'une exposition, d'une réunion publique, de l'ouverture de registres de concertation.

- L'exposition sur la première phase d'élaboration s'est tenue du 1<sup>er</sup> septembre 2003 au 28 novembre 2003 en deux lieux distincts, dans le hall de l'Hôtel de Ville de Vallauris et dans le hall de la Mairie annexe de Golfe-Juan. Elle a été annoncée par l'ensemble des supports de communication susmentionnés. Un technicien s'est tenu à disposition du public durant la phase d'exposition pour apporter au public des compléments et des précisions sur les éléments affichés. Les avis du public ont été consignés sur un registre d'observation.
- La réunion publique sur la première phase d'élaboration a eut lieu le 30 septembre 2003. Elle a été annoncée par l'ensemble des supports de communication susmentionnés. Cette réunion, a rassemblé cent quarante personnes environ.

Cette première phase de concertation a permis à la Municipalité de mieux comprendre les grands enjeux et les principales préoccupations des habitants de Vallauris Golfe Juan, et d'approfondir les études de diagnostic territorial préalable afin d'y répondre.

La concertation sur la deuxième phase des études s'est composée d'une exposition, d'une réunion publique et d'un questionnaire portant sur les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

- L'exposition sur la deuxième phase d'élaboration s'est tenue du 1<sup>er</sup> octobre 2004 au 31 octobre 2004 en deux lieux distincts, dans le hall de l'Hôtel de Ville de Vallauris et dans le hall de la Mairie annexe de Golfe-Juan. Elle a été annoncée par l'ensemble des supports de communication susmentionnés.  
Un technicien s'est tenu à disposition du public durant la phase d'exposition pour apporter au public des compléments et des précisions sur les éléments affichés. Les avis du public ont été consignés sur un registre d'observation.
- La réunion publique sur la deuxième phase d'élaboration a eut lieu le 19 octobre 2004. Elle a été annoncée par l'ensemble des supports de communication susmentionnés. Cette réunion, a rassemblé cent cinquante personnes environ.
- Les questionnaires mis à disposition du public dans le hall de l'Hôtel de Ville de Vallauris et dans le hall de la Mairie annexe de Golfe-Juan ont été dépouillés en novembre 2004. 178 questionnaires ont été remis au total. Les avis du public ont été consignés sur un registre d'observation.

Cette deuxième phase de concertation a permis à la Municipalité de conforter les grands enjeux et d'affiner les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.). Les attentes exprimées par habitants de Vallauris Golfe Juan ont été par la suite prises en considération pour l'élaboration du zonage et du règlement.

La concertation sur la troisième phase des études s'est composée d'une exposition et d'une réunion publique portant sur le projet de zonage et de règlement.

- L'exposition sur la troisième phase d'élaboration s'est tenue du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 22 avril 2005 en deux lieux distincts. Elle a été annoncée par l'ensemble des supports de communication susmentionnés. Un technicien s'est tenu à disposition du public durant la phase d'exposition pour apporter au public des compléments et des précisions sur les éléments affichés. Les avis du public ont été consignés sur un registre d'observation.

- La réunion publique sur la troisième phase d'élaboration a eut lieu le 12 avril 2005. Elle a été annoncée par l'ensemble des supports de communication susmentionnés. Cette réunion, a rassemblé cent soixante-dix personnes environ.

Cette troisième phase de concertation a permis à la Municipalité de préciser l'élaboration du zonage et du règlement.

Parallèlement à cette concertation en trois phases, environ 60 personnes ont adressé un ou plusieurs courriers à Monsieur le Maire pour des changements de zonage dans le Plan Local d'Urbanisme.

La Municipalité a ainsi pu appréhender, avec davantage de précisions encore, les préoccupations et les attentes des habitants de Vallauris Golfe Juan.

L'ensemble des observations recueillies ont par ailleurs conforté la Municipalité dans les choix d'évolution du zonage tels que celui-ci est décrit dans le projet de PLU destiné à être arrêté.

L'ensemble de la démarche de concertation a permis à la municipalité de Vallauris Golfe Juan de mieux adapter le projet de PLU aux attentes de la population.

Ce bilan met fin à la phase de concertation. Le projet de PLU sera soumis, par la suite, à une enquête publique mi 2006, ce qui permettra aux habitants de Vallauris Golfe-Juan de faire valoir une nouvelle fois leurs observations avant l'approbation définitive du projet.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **VU** le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 300-2,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2002, prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et organisant les modalités de la concertation,
- **CONSIDERANT** que la concertation sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, réalisée à ce jour, s'est déroulée selon les modalités initialement prévues dans la délibération du 11 octobre 2002,
- **CONSIDERANT** que l'ensemble de la démarche de concertation a permis à la municipalité de Vallauris Golfe

Juan de mieux adapter le projet de PLU aux attentes de la population.

- **CONSIDERANT** que ce bilan met fin à la phase de concertation.
- **CONSIDERANT** que le projet de PLU sera soumis, par la suite, à une enquête publique mi 2006, ce qui permettra aux habitants de Vallauris Golfe-Juan de faire valoir une nouvelle fois leurs observations avant l'approbation définitive du projet.
- **DECIDE** d'approuver le bilan de la concertation préalable du Plan Local d'Urbanisme.
- **DONNE** son pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution des décisions prises.

ONT VOTE POUR :

M. GUMIEL - Mme PUGI - M. GIRAUD - Mmes DELON  
 TRAXELLE - MM. PAPPALARDO - SASSI - BERETTA -  
 OBADIA - Mme RICCHIARDI - M. LABORDE -  
 Mmes BLARY-LOUR - MOITRY - PASSERON -  
 MM. CHALVIN - BISROR - Mmes FALZONE -  
 MERKLEN MM. THERRY SIBILLA - OGER -  
 Mmes ISOARDI - GIMENEZ - MOUSKA -  
 MM. OREGGIA - STILLITANO  
 M. GUIDO - M. LAPLAIGE -

ONT VOTE CONTRE :

M. RIBERO - Mmes GARDANNE - TERRANOVA -  
 M. JOUANNET - Mmes DE BANDT - M. MELIA -  
 Mme CHAÏB

*Fait et Délibéré à VALLAURIS, le jour, mois et an susdits.*

*Et ont signé au Registre les Membres présents.*

*Pour Extrait certifié conforme.*



LE MAIRE,

*[Handwritten signature]*